



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

Version officielle du 03.03.2011

**DÉPARTEMENT DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES
MÉDITERRANÉENNES, SLAVES ET ORIENTALES**

**PLAN D'ÉTUDES DE LANGUE, LITTÉRATURE ET
CIVILISATION CHINOISES**

**MAÎTRISE UNIVERSITAIRE
MASTER OF ARTS (MA)**

Entrée en vigueur : Septembre 2011



Avant-propos

Les objectifs de la Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA) sont les suivants :

- approfondir le programme de BA (*cf.* ci-dessus pour les objectifs du BA) ;
- approfondir la compréhension des textes et former à la traduction scientifique ou littéraire ;
- donner les compétences, méthodologiques ou autres, nécessaires à la recherche, notamment grâce à la rédaction d'un mémoire ;
- favoriser les approches interdisciplinaires ou interculturelle (rapprochements avec l'histoire ou la littérature comparée, avec la culture et la civilisation japonaises, etc.) ;
- préparer à des formations approfondies (doctorat, diplômes spécialisés) ;
- préparer à des professions en rapport avec la Chine et/ou l'Asie (diplomatie, journalisme, tourisme, etc.), en approfondissant les connaissances linguistiques et culturelles acquises au niveau du BA.

1. PROGRAMME DU MA :

REMARQUES ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE MA

MA en études chinoises / Master-Asie

Deux orientations sont proposées aux étudiant-e-s qui veulent approfondir leur connaissance de la Chine au niveau du MA.

Le MA en études chinoises (MA de Langue, littérature, et culture chinoises) décrit ci-dessous s'adresse aux étudiant-e-s qui souhaitent devenir des « spécialistes de la Chine », avec toutes les exigences (notamment linguistiques) qu'un tel approfondissement implique. Il est réservé aux étudiant-e-s titulaires d'un BA comportant au moins 60 crédits ECTS de chinois ou d'un diplôme jugé équivalent. Les étudiant-e-s peuvent mettre l'accent sur la Chine ancienne ou sur la Chine contemporaine, selon leurs préférences.

Le Master-Asie (Master pluridisciplinaire en études asiatiques ; voir plan d'études séparé) est destiné aux étudiant-e-s qui souhaitent acquérir des outils ou compétences synthétiques sur la Chine et/ou l'Asie. Il est accessible aux personnes n'ayant pas de connaissances préalables d'une langue asiatique. Il s'agit d'un programme pluridisciplinaire, organisé entre plusieurs facultés/instituts universitaires. C'est un choix intéressant pour les étudiants ayant un BA d'études chinoises soucieux s'ouvrir à d'autres disciplines, ou les personnes au bénéfice d'un BA d'autres disciplines (Droit, SES, Sciences, etc.) voulant acquérir des compétences sur l'Asie et la Chine. Pour les conditions d'admission et l'organisation des études, se référer à la documentation séparée ad hoc.

Modules, crédits, et évaluations

Tous les modules valent 12 crédits.

La plupart des enseignements du MA sont semestriels. En principe, les examens ne pourront pas porter sur la matière d'un enseignement dispensé plus d'une année auparavant.

Accessibilité des modules aux étudiant-e-s d'autres disciplines :

- Le module « Etudes asiatiques » est donné en grande partie en français et est accessible comme option pour les étudiant-e-s d'autres disciplines (niveau MA).
- Les autres modules se font en partie ou totalement en chinois, et/ou présupposent des connaissances de chinois. Ils peuvent être pris comme option(s) par les étudiant-e-s ayant un BA de chinois (60 crédits ECTS ou niveau jugé équivalent) ou par les étudiant-e-s d'autres disciplines pouvant justifier de connaissances adaptées.



Connaissances de chinois et séjour en Chine :

Les étudiant-e-s de MA doivent avoir de bonnes connaissances de chinois dès le début du programme ; ils doivent notamment être capables de lire, avec l'aide ponctuelle du dictionnaire, des textes de difficulté normale en chinois moderne.

Pour les étudiant-e-s de MA, un séjour préalable en Chine est quasiment indispensable ; ce séjour pourra éventuellement être effectué à la fin de la première année du MA.

Le séjour d'études en Chine effectué immédiatement avant ou pendant le MA (minimum : 1 semestre) pourra donner lieu à des dispenses de cours et d'enseignement, sur décision des responsables du plan d'études de chinois, et sur présentation de justificatifs. Il est recommandé aux étudiant-e-s de discuter de ces possibilités avec les responsables du plan d'études de chinois *avant* le départ pour l'étranger. Les attestations et examens des modules sont en principe dus.

Remarque sur la présentation des travaux écrits :

Les étudiant-e-s respecteront les règles éthiques et formelles qui président à la rédaction de tout travail scientifique. Ils veilleront notamment à indiquer avec précision et honnêteté leurs sources. Ils s'en tiendront aux règles de rédaction usuelles (forme des notes, renvois, indications bibliographiques, etc.).

Connaissance de l'anglais :

De nombreuses études sur la Chine étant rédigées en langue anglaise, une connaissance au moins passive (lecture) de cette langue est indispensable et sera considérée comme allant de soi.



MAÎTRISE UNIVERSITAIRE

MASTER OF ARTS (MA)

Condition d'admission :

- Pour l'admission à la Maîtrise, il faut justifier d'un BA comportant un minimum de 60 crédits ECTS dans cette discipline ou de connaissances jugées équivalentes.

Module MA1	Chine ancienne et philologie	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 3 – 4 enseignements	
Attestation(s)	Participation active et travail écrit dans le cadre d'un enseignement (10 pages = 20'000 signes hors annexes).	
Evaluation	Examen oral (env. 45 minutes) : présentation de textes classiques en rapport avec les enseignements.	
Condition(s)	L'attestation et l'examen se font dans des séminaires différents.	
Remarque(s)	/	

Module MA2	Langue et traduction chinoises	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 3-4 enseignements, dont au minimum 1 séminaire de textes classiques.	
Attestation(s)	Participation active et travail écrit dans le cadre d'un enseignement (10 pages = 20'000 signes hors annexes).	
Evaluation	Examen écrit (env. 6 h) : version sur la matière des enseignements.	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	



Module MA3	Chine contemporaine : société, littérature, médias	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	• 3 – 4 enseignements.	
Attestation(s)	Participation active et travail écrit dans le cadre d'un enseignement (10 pages = 20'000 signes hors annexes).	
Evaluation	Examen oral (env. 45 minutes) : présentation de documents modernes en rapport avec les séminaires.	
Condition(s)	L'attestation et l'examen se font dans des séminaires différents.	
Remarque(s)	/	

Mémoire	30 crédits
Description	<p>Travail écrit de 80 pages environ (env. 160'000 signes, sans les annexes).</p> <p>Le mémoire portera sur un sujet choisi en accord avec le directeur ou la directrice du mémoire ; ce sera généralement soit le traitement d'une thématique ou d'une question ; soit la traduction annotée et commentée d'un texte non encore traduit en français. Le mémoire doit s'appuyer sur une bibliographie pour partie en langue chinoise, et doit comprendre la traduction ou le commentaire de textes chinois. Ce travail doit être envisagé comme une initiation à la recherche et s'entourer des règles de précautions scientifiques communes en la matière.</p> <p>Une première version du mémoire sera remise deux mois avant la date prévue pour la soutenance. La version définitive sera rendue un mois avant la date prévue pour la soutenance.</p>
Enseignement(s)	/
Evaluation	Le mémoire fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes, dont il est tenu compte dans la note attribuée au mémoire.



Modules à option (MA4 et MA5) :

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option est libre. Toutefois, l'étudiant-e qui souhaite approfondir ses connaissances sur la Chine ou l'Extrême-Orient peut

- soit répéter l'un ou plusieurs des modules ci-dessus (MA1, MA2, MA3), avec à chaque fois d'autres enseignements.
- soit choisir un ou deux des modules « Etudes asiatiques », « Etudes japonaises », et/ou « Etudes coréennes » :

Module MA4/MA5	Etudes asiatiques OU Etudes japonaises OU Etudes coréennes	12 crédits
Description	/	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 3-4 enseignements	
Attestation(s)	Participation active et travail écrit (env. 20'000 signes hors annexes) dans le cadre d'un enseignement.	
Evaluation	Examen écrit (8h.) : dissertation sur la matière des enseignements.	
Condition(s)	L'attestation et l'examen se font dans des enseignements différents.	
Remarque(s)	/	



MODULES OFFERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.

Aucune connaissance de la langue chinoise n'est nécessaire; choix parmi les enseignements donnés en français :

Module MA	Etudes asiatiques	12 crédits
------------------	--------------------------	-------------------

Avec des modalités d'évaluation adaptées au niveau :

Module BA2	Initiation aux études chinoises	12 crédits
-------------------	--	-------------------

Module BA4	Introduction à la littérature chinoise	12 crédits
-------------------	---	-------------------

Au niveau du MA, pour les étudiant-e-s qui satisfont aux conditions d'accès au MA de chinois :

Les étudiants ayant un BA en études chinoises peuvent choisir n'importe lequel des modules du MA en études chinoises comme module à option de leur programme de MA.

Etudiant-e-s de japonais, de linguistique, et d'histoire des religions :

A certaines conditions, ces étudiant-e-s ont accès aux modules de/en langue chinoise ; cf. les "remarques et dispositions particulières" du MA, ci-dessus.